

**Circonscription IEN HAUTE GARONNE
17 COLOMIERS**

Mondonville, le 10/10/2022

**ECOLE MATERNELLE PUBLIQUE
JULES VERNE**

Affaire suivie par
Mme Bequet Emilie
Téléphone
0561852332
Courriel
ce.0310662B@ac-toulouse.fr
Adresse
3 RUE DE LA LIBERTE
31700
MONDONVILLE

Objet : réunion du conseil d'école

Mesdames, Messieurs les membres du conseil d'école,

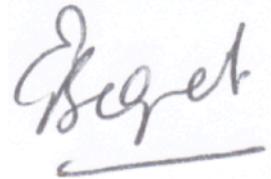
Conformément à l'article D. 411-1 du code de l'éducation, j'ai l'honneur de vous convier à la prochaine réunion du conseil d'école qui se tiendra le mardi 18 octobre à 17h30, à l'école.

Ordre du jour :

- Nouveaux membres du Conseil d'école
- Personnels et missions
- Rentrée: bilan et effectifs
- Projets de classes et d'école
- Vote: APC et règlement de l'école
- Sécurité
- Travaux
- Budget: Coopérative, demandes de financement et investissement
- Questions diverses

Je vous prie de recevoir, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes meilleures salutations.

La Directrice, Emilie Bequet



Mme Bequet souhaite rappeler que le conseil d'école réunit des partenaires investis ayant un objectif commun: la réussite et le bien-être des enfants. Si le débat a toute sa place, le respect des partenaires est primordial pour la bonne tenue du conseil d'école.

Pour permettre le bon déroulement du conseil d'école, Mme Bequet a proposé aux partenaires (parents élus et Adjointe aux Affaires aux affaires scolaires) de se réunir une fois par période afin d'échanger pour solutionner les éventuelles difficultés mais surtout impulser des projets communs.

Mme Nicolas précise que les atsems ont reçu l'autorisation de se présenter lors de ce premier conseil d'école puis devront quitter le conseil d'école.

La séance commence à 17h30

Secrétaire de séance: Madame Tourtin Valérie

1. Les nouveaux membres du Conseil d'école

Pour rappel, le Conseil d'école réunit les représentants de la communauté éducative, il donne son avis sur les principales questions de la vie scolaire et vote le projet d'école.

Il est composé des membres suivants:

- la Directrice, présidente
- deux élus (le maire ou son représentant et un conseiller municipal)
- les enseignants qui exercent dans l'école
- les représentants de parents d'élèves en nombre égal à celui des classes de l'école: 9

A l'issue de ce rappel, Mme Bequet constate la présence de 3 représentants de la municipalité. Tous les membres du conseil d'école acceptent la présence de Mme Antolinos qui n'aura pas le droit de vote.

Le Conseil d'école est constitué pour une année et se réunit au moins une fois par trimestre sur un ordre du jour adressé au moins huit jours avant la date des réunions aux membres du conseil. En outre, il peut également être réuni à la demande de la Directrice de l'école, du Maire ou de la moitié de ses membres.

Ses compétences

Le conseil d'école, sur proposition de la Directrice de l'école:

- adopte le projet d'école
- vote le règlement intérieur de l'école
- établit le projet d'organisation pédagogique de la semaine scolaire

L'équipe enseignante accueille trois nouvelles enseignantes:

- Mme Touzouli en charge d'une classe de MS/GS
- M. Bermond en charge de la classe MS
- Mme Dos Santos décharge de direction de la classe 5 deux jours par semaine (jeudi et vendredi). Elle complète le mi-temps de Mme Touzouli le lundi et mardi.

Mme Bequet félicite les nouveaux représentants de parents d'élèves élus le 7 octobre:

- M. Destarac Cédric, Mme Barlam Samira, Mme Souquière Emilie, Mme Douay-Olie Bénédicte, M. Lassus Alexandre, Mme Charpentier Laura, Mme Groppo-Martiel Nathalie, Mme Diomboussege Adama et Mme Le Toumelin Fannie

2 suppléants:

- Mme Akachar Alima Sonia et Mme Mabille Julie

Les prochaines dates des Conseils d'école :

- 7 février 2023 à 17h30
- 6 juin 2023 à 17h30

Mme Bequet remercie la municipalité pour l'installation de chaises et tables permettant la tenue du CE.

Observations: /

2. Le personnel de l'école et leurs missions

Directrice de l'école : exerce des missions administratives et pédagogiques.
Elle représente l'Institution auprès de la Commune et des parents d'élèves.

Mme Bequet indique être également chargée d'une classe deux jours par semaine.
Elle est remplacée chaque jeudi et vendredi pour assurer les tâches administratives liées à la Direction.

Professeur des écoles : enseignant du premier degré en charge d'une classe.
Il intervient dans une école maternelle ou élémentaire et dispense un enseignement polyvalent.
Il assure 24h d'enseignements hebdomadaire et 108 heures annuelles réparties comme suit:

- 36h APC
- 18h animation pédagogiques
- 6H Conseil d'école
- 24h de réunion d'équipe enseignante
- 24h de relations avec les familles (réunions de rentrée, spectacles, semaine des parents, entretien avec les familles, réponses aux mots dans les cahiers, ...)

A cela s'ajoute un temps de préparation de cours.

Atsem : Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles.

Ils sont mis à disposition par la commune.

Leurs missions :

- assistance au personnel enseignant pour l'accueil et l'hygiène des enfants des classes maternelles ainsi que la préparation et la mise en propreté des locaux et du matériel servant directement aux enfants.
- Ils peuvent participer à la mise en œuvre des APC prévues par les enseignants et sous la responsabilité de ces derniers. Ils peuvent également assister les enseignants dans les classes des enfants à besoins éducatifs particuliers.
- Ils peuvent être chargés de la surveillance des enfants dans les lieux de restauration scolaire ou l'animation dans le temps périscolaire.

AESH: accompagnement des élèves en situation de handicap.

Il est à noter que nous accueillons 11 élèves avec notification AESH dont 9 I.
6 AESH interviennent dans l'école. 4 avec un contrat 24H00 et 2 avec un contrat 19h30.

Pour faciliter la qualité de l'accueil des enfants notifiés, l'équipe enseignante a choisi de répartir deux enfants notifiés sur certaines classes qui bénéficient de l'intervention d'une AESH à la semaine. Ainsi, le suivi est assuré, mais il est mutualisé et non individualisé.

Observations:

M. Cerruti précise également l'intervention d'AVL (auxiliaire de vie loisirs) pour accompagner les enfants ayant une notification sur les temps de repas.

Il est précisé un déficit d'AVL.

Mme Nicolas invite les atsems à quitter le conseil d'école.

3. Rentrée: bilan et effectifs

• Bilan de rentrée

La rentrée des petites sections a été préparée dès mars 2022.

Chaque famille s'est vue proposer un rendez-vous administratif pour l'admission et une visite de l'école. Un livret d'accueil a été remis à chaque famille.

Enfin, la veille de la rentrée, chaque famille de PS a été contactée la veille de la rentrée pour échanger sur les modalités d'accueil.

Je remercie les enseignants pour leur mobilisation en assurant les visites.

Les enseignants de PS, en accord avec les familles, ont proposé une entrée échelonnée (1h30 en présence du parent).

Il est constaté que ces démarches ont permis de rassurer les familles et de proposer un cadre rassurant.

La rentrée des MS et GS s'est également très bien passée.

Les horaires de l'école sont classiques avec l'utilisation d'un seul portail dont l'ouverture du portail est assurée par un binôme d'atsems: Mme Catalano et Boselli.

Mme Bequet les remercie pour leur vigilance.

Observations: /

• Les effectifs des classes et de l'école

L'école compte 244 élèves répartis sur 9 classes:

Petits	Moyens	Grands
79	86	78

PS/MS 1	Mme Tourtin	28 élèves
PS/MS/GS 2	M Egéa	28 élèves
GS 3	Mme Dabade	26 élèves
GS 4	Mme Firriolo	26 élèves
PS 5	Mmes Bequet et Dos Santos	27 élèves
PS/MS 6	Mme Bauer	28 élèves
PS 7	Mme Lagache	27 élèves
GS 8	Mmes Dos Santos et Touzouli	2 élèves
MS 9	M. Bermond	28 élèves

Depuis la rentrée: 2 radiations et 3 inscriptions

Observations: /

4. Projets de classes et d'école

• Projets de classes

<p>Classe 1 Enseignante: Mme Tourtin Atsem: Mme Dupleix</p> <p>PS/MS</p>	<p>Objectifs de la rentrée : Devenir élève :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accueillir les enfants et leurs parents, dialoguer, aider à la séparation, sécuriser affectivement et physiquement - Comprendre les temps de la journée d'école, prendre ses repères dans la classe et l'école - Accepter de travailler en petits groupes - Articuler les temps scolaires et périscolaires, dialoguer pour prendre en compte le bien-être de l'enfant dans le déroulement de sa journée et comprendre les attentes de ces différents moments <p>-Apprendre à vivre avec ses pairs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Comprendre la fonction de l'école, sa posture d'élève, gérer ses émotions - Fonctionner au sein du groupe, coopérer, partager, construire ensemble les règles de vie, apprendre à les respecter, accepter la frustration - Devenir de plus en plus autonome dans ses actes du quotidien et dans son travail, apprendre l'entraide, tutorat MS/PS - Respecter l'autre, comprendre la différence <p>- Thème : Littérature de jeunesse sur le thème de l'école</p>
<p>Classe 2 Enseignant: M. Egéa Atsem: Mme Pin</p> <p>PS/MS/GS</p>	<p>Mise en route du fonctionnement de classe et de ses règles. Thématique de travail: les oiseaux (chant et sciences). Prêt de livres à la médiathèque.</p>
<p>Classe 3 Enseignante: Mme Dabade Atsem: Mme Boselli</p> <p>GS</p>	<p>Vivre et apprendre ensemble</p> <ul style="list-style-type: none"> -dans un nouveau lieu, avec des nouveaux adultes, et d'autres camarades, d'autres règles, un nouveau rythme et de nouvelles activités. -accepter la différence. -mise en place des habitudes de travail et des règles de la classe, prendre des initiatives et travailler en autonomie. <p>Thèmes de la période</p> <ul style="list-style-type: none"> - lecture d'albums autour de la rentrée des classes -l'école, à quoi sert l'école ? <p>Rendez-vous à la médiathèque</p>
<p>Classe 4 Enseignante: Mme Firriolo Atsem: Mme Catalano</p> <p>GS</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en train de la classe : groupes, ateliers, autonomie, responsabilité, règles de vie, ce que j'ai le droit de faire quand j'ai fini mon travail etc... - Thème de la rentrée au travers d'album en réseaux - Travail en sciences (explorer le monde du vivant) sur les poissons : vers une démarche scientifique (observations, questionnement, émissions d'hypothèses et validation) - Thème littérature : autour du personnage de la sorcière (albums en réseaux) - italien (programmes : éveiller à la diversité linguistique) : se saluer, une chanson, les couleurs du drapeau et un album « Paolo il pollo »

<p>Classe 5 Enseignantes: Mmes Bequet /Dos Santos Atsem: Mme Garnier</p> <p>PS</p>	<p>L'objectif est de permettre à l'enfant et sa famille de bien se sentir à l'école, se sentir en confiance. Travail d'écoute et de communication avec les familles est primordial.</p> <p>Projets de la classe:</p> <ul style="list-style-type: none"> - la rentrée (découverte de l'école, de la classe, fonctionnement, des règles, nommer adultes et camarades, vivre ensemble en collectivité - la gestion des émotions (joie et colère). Tableau de doudous pour faciliter la séparation avec l'objet transitionnel <p>Les élèves de la classe se saisissent des projets.</p> <p>Projet spécifique de construction du temps:</p> <ul style="list-style-type: none"> - lundi: Juliette la mascotte en week-end chez les enfants - Mardi: éveil linguistique - Jeudi: description - Vendredi: oeuvres d'art
<p>Classe 6 Enseignante: Mme Bauer Valérie Atsem: Mme Espie</p> <p>PS/MS</p>	<p>Projet P1 : les règles de vie, les doudous avec les émotions (travail autour du langage en particulier)</p> <p>Projet à venir : médiathèque, USEP</p>
<p>Classe 7 Enseignante: Mme Lagache Valérie Atsem: Mme Bastié</p> <p>PS</p>	<p>Accueil des parents et des enfants:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etablir le lien école /familles - Favoriser la séparation - Mise en place des règles de vie en collectivité pour vivre ensemble - Mise place de l'emploi du temps afin de ritualiser la journée, ap - Apprendre à se connaître : nommer les enfants de la classe, les a - Découverte des différents lieux de l'école - Apprendre à jouer ensemble, à partager, à ranger - Découverte, lecture d'albums sur le thème de l'école et des dou - Mise en place du carnet de voyage de Cerise - Réalisation d'un livre: A qui est ce doudou?
<p>Classe 8 Enseignantes: Mme Dos Santos/ Touzouli Atsem: Mme Tohanean</p> <p>MS/GS</p>	<p>Mme Berger, enseignante jeudi et vendredi le travail sur l'alphabet ; la découverte d'album sur les émotions, la rentrée des classes et un peu sur l'automne (les saisons); le petit projet des coins de la classe et le travail sur l'écoute et apprendre à chuchoter.</p> <p>Mme Dos Santos, enseignante lundi et vendredi</p> <p>Projet de la classe :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Thème sur la rentrée à partir de livres de jeunesse : (Découverte de la classe, des différents coins, du fonctionnement, de l'emploi du temps pour construire le temps, des règles de la classe, nommer les adultes et les camarades) • Thème sur l'automne à partir de livres de jeunesse (Lexique sur ce thème en les catégorisant). <p>Des bilans quotidiens sont réalisés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Afin que les élèves verbalisent leurs émotions (Comment je me sens ?) - Qu'Est-ce que j'ai appris aujourd'hui ?
<p>Classe 9 Enseignant: M. Bermond Atsem: Mme Savère</p> <p>MS</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Fonctionnement de la classe, règles - Travail sur le corps autour de l'album <u>Agathe</u> - Projet description: cheveux, yeux... pour constituer de classe (qui circulera dans les familles) - Arts visuels: décoration et outils de la classe

• Projet d'école

Notre Projet d'école « Communiquer pour créer du lien » a été validé par Mme l'Inspectrice le 26 juin 2018.

3 axes prioritaires:

- continuité des enseignements
- renforcer le lien avec les familles
- apprendre à vivre avec ses pairs

Axe 1 : Continuité des enseignements

Les actions mises en place qui se poursuivront cette année :

- Participation aux **Incorruptibles**. L'association les incorruptibles a été créée en 1988 et a reçu en 2013 l'agrément de l'Education nationale en tant qu'association éducative complémentaire de l'enseignement public.

L'ensemble de l'école participe. Nous recevons, après adhésion, une sélection de livres. Chaque classe en dispose durant 2 semaines.

Les livres sont lus et chaque enfant est invité à « voter » pour son livre préféré.

Le résultat des votes est ensuite remonté à l'association.

- **Cahier de littérature**. Ce cahier est commencé en PS et suit l'enfant jusqu'en fin de GS. C'est le recueil des albums lus en lien avec les projets de classe.

- **Liaison GS/CP** : visite de l'école élémentaire, rencontre, questions et lecture offerte

- **médiathèque**

- **plan de continuité pédagogique par niveau**

- carnet de suivi des apprentissages
- Progression vocabulaire

- **USEP: projet suivi par l'école.**

L'USEP, rattachée à la Ligue de l'enseignement, signifie Union Sportive de l'Enseignement du Premier degré. Union, car l'USEP est composée d'un comité national, de comités départementaux (dont le nôtre en Isère) et d'associations USEP locales. La mission du comité départemental est d'organiser des rencontres sportives entre différentes écoles pendant le temps scolaire et hors temps scolaire et de soutenir les activités proposées par les USEP locales.

Les Objectifs de l'USEP

- **Organiser les activités et rencontres sportives scolaires et périscolaires des écoles publiques**
- **Sensibiliser les enfants au vivre-ensemble à travers le sport** via le développement d'activités sportives complémentaires de l'EPS
- **Promouvoir les valeurs de citoyenneté et de tolérance** : l'enfant est, tour à tour, joueur, arbitre, organisateur de la rencontre ou reporter, chacun peut avoir accès à une fonction valorisante.
- Concourir à la **formation des intervenants** dans les cadres scolaires et périscolaire : enseignants, des animateurs, des équipes éducatives, des formateurs.

L'USEP, fédération sous la tutelle du ministère de l'Éducation

Pour mener à bien ces objectifs, le ministère favorise et accompagne la création d'associations USEP dans toutes les écoles publiques primaires, conformément à la loi du 16 juillet 1984.

Axe 2 : Communiquer pour créer du lien

Les actions mises en place qui se poursuivront cette année :

- entretien individuel pour chaque inscription
- **visite de l'école et rencontre du personnel enseignants** pour les nouveaux inscrits sur une matinée (mercredi, hors temps scolaire) en juin.
- **exposition annuelle** : thème les animaux. Date: 16 et 18 mai 2023.
- **sacs à albums** : sacs qui circulent dans les familles (lien entre les projets de l'école et les parents)

Projets 2022-2023

- Reprendre le travail **Synergie PE/ATSEM** pour associer plus activement l'ATSEM dans ses missions au sein de la classe. Mme Bequet, qui avait commencé un travail, sollicite Mme Rakotoarisoa pour reprendre ce travail de collaboration.
- **Réunion de travail Ecole/Parents élus/Mairie**: Mme Bequet a proposé un temps de travail par période afin d'optimiser le partenariat tout au long de l'année composé de la Directrice, d'un ou deux représentants de parents et de l'élue aux affaires scolaires. Ce temps de travail est souhaité comme un temps d'échange et d'écoute dans l'intérêt de nos petits élèves.

Axe 3 : Apprendre à vivre avec ses pairs

Les actions mises en place qui se poursuivront cette année :

- **des projets de règlements de classe et d'école**
- Jeux de cour

Observations:

Mme Charpentier, parent élu, interroge Mme Bequet sur la synergie PE/Atsem.

Mme Bequet explique qu'il s'agissait de bien définir les fonctions des atsems et des enseignants, identifier les besoins et réfléchir ensemble aux solutions afin de rendre la collaboration encore plus efficace.

Ce projet avait été très bien accueilli par les atsems qui souhaitaient s'y investir activement.

Le travail avait été présenté à Mme Rakotoarisoa, élue aux affaires scolaires, en octobre 2020.

- Projets de l'école

Projets sportifs

Patinoire	<p>MGS 2, GS 3, GS 4, GS 8</p> <p>Cette activité développe la compétence spécifique: « adapter ses déplacements à différents types d'environnement »</p> <p>Il permettra aux enfants de:</p> <ul style="list-style-type: none"> découvrir un milieu nouveau en dehors de l'école et de la salle de motricité oser prendre des risques s'adapter à un milieu instable (s'équilibrer) glisser respecter des règles de sécurité: casque, gants <p>Les parents qui souhaitent accompagner sur la glace pourront passer un agrément animé par Mme Flavier-Parès, conseillère pédagogique de la circonscription. Cet agrément est proposé le:</p> <p>Nous remercions la commune qui finance les déplacements en car et les entrées.</p>
USEP	<p>L'Union sportive de l'enseignement du premier degré (Usep) organise des activités sportives pour les enfants de l'école publique, de la maternelle à l'élémentaire, en appui de l'éducation physique et sportive (EPS) dispensée par les professeurs des écoles. Son projet éducatif peut se résumer en une formule : « former des citoyens sportifs ».</p>

Projets culturels

Ecole et cinéma	<p>GS 3 et GS 4 de Mmes Ferranti et Firriolo PS/MS/GS 2 et 8 de Mme Dabade et M. Egéa</p> <p>Ecole et cinéma est un dispositif national proposé aux élèves de la grande section au CM2 visant à faire découvrir le cinéma comme un art (jugement, éducation à l'image...)</p> <p>Il permet aux enfants de découvrir des oeuvres cinématographiques lors de projections organisées spécialement à leur intention dans les salles de cinéma. Cela permet une initiation au cinéma grâce au travail pédagogique d'accompagnement conduit par les enseignants. 3 sorties dans l'année: Participation financière des familles: 3 € Lieu: Cinéma le central à Colomiers</p>
Exposition	<p>Thème: la animaux. Date: en mai 2023. Comme chaque année, l'Alaé est convié à y participer.</p>

Observations: /

5. Vote: APC et règlement intérieur

- APC.

Instaurées dans le cadre de la réforme de l'organisation de la journée et de la semaine scolaire dans le premier degré, les APC font partie des obligations de service des professeurs qui les organisent et les mettent en œuvre dans toutes les écoles.

Néanmoins, les APC ne relèvent pas du temps d'enseignement obligatoire pour les élèves. Elles s'ajoutent aux 24 heures hebdomadaires d'enseignement dues à tous et nécessitent l'accord des parents concernés.

Les APC offrent un large champ d'action pédagogique et permettent d'apporter aux élèves un accompagnement différencié, adapté à leurs besoins, pour susciter ou renforcer le plaisir d'apprendre.

Les enseignants peuvent ainsi aider les élèves lorsqu'ils rencontrent des difficultés dans leurs apprentissages, les accompagner dans leur travail personnel ou leur proposer une activité prévue dans le cadre du projet d'école, le cas échéant en lien avec le projet éducatif territorial de la commune.

Tous les élèves peuvent être concernés par ces activités pédagogiques complémentaires, à un moment ou un autre de l'année scolaire, selon les besoins identifiés par leurs enseignants.

Les APC, activités pédagogiques complémentaires, sont proposées le lundi, mardi et jeudi de 11h45 à 12h15 ou de 13h05 à 13h35.

Ces nouveaux horaires ont été proposés par l'équipe enseignante afin de faciliter le service de restauration.

Ainsi, les APC sont proposées de 11h45 à 12h15 aux élèves mangeant au second service et de 13h05 à 13h35 aux enfants mangeant au premier service.

Cette proposition a été acceptée par la municipalité. Les agents de cantine se sont dits satisfaits.

Présentation des projets

nombre de classes de l'école : 9

Périodes scolaires concernées	Jours	Horaires	Quotité (heures)	Classe (s)	Type d'activités pédagogiques complémentaires conduites	
					(1) Aide aux élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages	(2) Aide au travail personnel
P1	Lundi mardi jeudi	13h05-13h35	30min/jour	PS/MS	Type d'activités pédagogiques complémentaires conduites	
P2					(1) Aide aux élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages	
P3					(2) Aide au travail personnel	
P4					(3) Activité prévue par le projet d'école – A préciser	
P5						
P1	Lundi Mardi Jeudi	11h45-12h15	30min/jour	GS	- Travail sur la découverte du nouvel environnement, confiance	
P2					- Langage oral : prise de parole en petit groupe	
P3					Numération au travers des jeux	
P4					Maîtrise de la langue écrite	
P5					Carnet de suivi : travail sur les acquis, réussites et progrès	
P1	Lundi Mardi Jeudi	11h45-12h15	30min/jour	GS	- Découverte et manipulation de l'ordinateur	
P2					Remédiation langage oral	
P3					Comprendre une histoire	
P4					Remédiation langage écrit	
P5					Création d'un petit spectacle	
P1	Lundi Mardi Jeudi	13h05-13h35	30 min/jour	PS	Aide à la sieste	
P2					Groupe de besoins : numération et langage classe 9	
P3					MS	
P4					PS	
P5					Groupe de besoins : numération et langage classe 7	
P1	Lundi- Mardi-Jeudi	11h45-12h15	30 min/jour	GS	Groupes de besoins	
P2					Remédiation Langage	
P3					Remédiation numération	
P4					Groupes de besoins	
P5					Remédiation Numération	
P1	Lundi- Mardi- jeudi	11h45-12h15		MS/ GS	Remédiation	
P2					Devenir autonome, découverte des coins de la classe	
P3					Découverte le portugais	
P4					Découverte d'une langue étrangère : le portugais	
P5					Remédiation écrit/mathématiques	
P1	Lundi-Mardi Jeudi	11h45-12h45	30 min/jour	PS MS GS	Évaluations	
P2					Remédiations en langage	
P3					Remédiation en écriture	
P4					Remédiation en mathématiques	
P5					Evaluations	
P1	Lundi Mardi-Jeudi	13h05-13h35	30min/jour	PS MS	Groupe de besoins en langage	
P2					Projet doudous	
P3					Remédiation langage et numération	
P4					Projet Noël	
P5					Remédiation langage et numération	
					Langage	
					Projet autour des animaux	

Vote à l'unanimité.

Observations: /

• Règlement intérieur

1. Admission à l'école maternelle

Les formalités d'inscription et de radiation sont accomplies par toute personne exerçant l'autorité parentale.

En l'absence de précisions écrites contraires, il convient de présumer que les parents exercent en commun l'autorité parentale.

Le maire délivre un certificat d'inscription.

La Directrice procède à l'**admission** sur présentation:

- du certificat d'inscription délivré par le maire
- du document attestant que l'enfant a subi les vaccinations obligatoires pour son âge (ou à défaut une contre-indication vaccinale)
- du certificat de radiation si l'enfant était déjà scolarisé dans une autre école

2. Organisation, fréquentation et obligations scolaires

La semaine scolaire comporte pour tous les élèves vingt-quatre heures d'enseignement, réparties sur huit demi-journées:

Lundi-mardi-jeudi-vendredi (6h00 d'enseignement par jour)

matin 8h45-11h45 (accueil dès 8h35) après-midi: 13h45-16h45 (accueil dès 13h35)

A la sortie des classes, les enfants sont remis directement aux parents ou aux personnes nommément désignées par les parents **par écrit** (sur présentation d'une pièce d'identité) ou confiés au service de restauration ou de garderie (ALAE) s'ils y sont inscrits.

Les horaires doivent être respectés.

Les élèves peuvent bénéficier d'**activités pédagogiques complémentaires** :

lundi et/ou mardi et/ou jeudi de 11h45 à 12h15 ou de 13h05 à 13h35.

L'inscription à l'école maternelle implique l'engagement par la famille d'une **fréquentation régulière** pour le développement de la personnalité de l'enfant (dès la rentrée scolaire et quel que soit l'âge de l'enfant).

Les absences sont consignées dans un registre d'appel tenu par l'enseignant.

Toute absence doit être justifiée (prioritairement par mail à l'enseignant ou la Directrice, à défaut par écrit auprès de l'enseignant).

Si la fréquentation est irrégulière, la Directrice réunira la communauté éducative afin d'alerter la famille.

3. Education et vie scolaire

L'enseignant s'interdit tout comportement, geste ou parole qui traduirait indifférence ou mépris à l'égard de l'élève ou de sa famille, ou qui serait susceptible de blesser la sensibilité des enfants.

Les élèves, comme leurs familles, doivent s'interdire tout comportement, geste ou parole qui porterait atteinte aux membres de la communauté éducative et au respect dû à leurs camarades ou à leur famille.

Tout membre de la communauté éducative doit protéger physiquement et moralement les enfants. Tout mauvais traitement, avéré ou suspecté, sera signalé aux autorités compétentes selon le protocole départemental.

Les **principes de laïcité et de neutralité** s'appliquent à l'école.

Les agents sont soumis à un strict devoir de neutralité et les élèves ne doivent manifester ostensiblement aucune appartenance religieuse.

Les affichages ne doivent comporter aucun caractère religieux, commercial ou politique.

Le **droit à l'image**: toute prise de vue nécessite l'autorisation du titulaire de l'autorité parentale.

Les **sorties scolaires régulières** et occasionnelles sans nuitées sont autorisées par la Directrice.

La participation aux sorties sur le temps scolaire (gratuites) est obligatoire.

La participation des élèves est facultative lorsque les sorties incluent la totalité de la pause du déjeuner ou dépassent les horaires habituels de la classe. Dans ce cas, la souscription par la famille d'une **assurance « responsabilité civile » et « individuelle accidents corporels »** est exigée.

Des autorisations de sortie durant le temps scolaire, pour des soins, peuvent être accordées par la Directrice à la demande écrite du représentant légal. La responsabilité de la Directrice et de l'enseignant ne se trouve plus engagée dès que l'élève est remis à sa famille.

Droits et obligations des élèves et des familles :

Les élèves ont droit à un accueil bienveillant et non discriminant. « Tout châtement corporel ou traitement humiliant est strictement interdit ».

Chaque élève a l'obligation de n'user d'aucune violence et de respecter les règles de comportement et de civilité (ils doivent utiliser un langage approprié au sein d'une communauté éducative, respecter les locaux et le matériel).

Les parents sont représentés au conseil d'école et associés au fonctionnement de l'école. Des échanges sont organisés pour être informés des acquis et du comportement scolaires de leur enfant. Ils sont garants du respect de l'obligation d'assiduité par leurs enfants. Ils doivent respecter et faire respecter les horaires de l'école.

Les règles de vie à l'école:

Dès l'école maternelle, l'enfant s'approprie les règles du « vivre ensemble ». Ces règles sont explicitées dans le cadre du projet de classe. Les comportements les mieux adaptés des enfants (entraide, calme, attention, soin, respect d'autrui) sont encouragés et valorisés.

A l'inverse, les comportements qui troublent l'activité scolaire, et en particulier toute atteinte à l'intégrité physique ou morale des autres élèves ou des personnels enseignants ou non enseignants, donnent lieu à des réprimandes, qui sont portées immédiatement à la connaissance des représentants légaux de l'enfant.

Lorsque le comportement d'un élève perturbe gravement et de façon durable le fonctionnement de la classe malgré la concertation engagée avec les responsables légaux, sa situation doit être soumise à l'examen de l'équipe éducative définie à l'article D.321-16 du code de l'éducation. Le psychologue scolaire et le médecin de l'éducation nationale doivent être associés à l'évaluation de la situation afin de définir les mesures appropriées.

L'équipe éducative peut proposer **des aménagements de scolarité**.

Carnet de suivi des apprentissages

A l'école maternelle, un carnet de suivi des apprentissages permet de rendre compte des progrès de l'élève. Il est régulièrement renseigné par l'enseignant de la classe. Ce document suit l'élève en cas de changement d'école.

4. Usage des locaux - Hygiène et sécurité - Santé

Usage des locaux: Pendant le temps scolaire, seuls les personnels, les élèves, le maire et les autorités académiques ont un droit d'accès permanent aux enceintes scolaires.

Tout autre personne ne peut pénétrer dans l'enceinte scolaire qu'avec l'autorisation expresse ou invitation de la Directrice.

Hygiène: Le nettoyage des locaux est effectué par les agents municipaux.

Les enfants sont éduqués à la pratique quotidienne autonome du **lavage des mains** après le passage aux toilettes et avant chaque repas.

Sécurité: L'école dispose d'un **PPMS** (plan particulier de mise en sûreté) face aux risques majeurs, « attentat ou intrusion extérieure ». L'objectif est d'assurer la mise en sûreté des personnes soit par le confinement soit par la fuite.

Ce PPMS est présenté chaque année en conseil d'école.

Des exercices pratiques seront réalisés durant l'année scolaire conformément à la réglementation en vigueur (confinement, fuite et évacuation incendie)

Le plan Vigipirate est au niveau « Sécurité renforcée risque attentat ». Une vigilance particulière est de rigueur lors des entrées et sorties.

Les parents ou adultes accompagnant les enfants ne sont pas autorisés à entrer à l'intérieur de l'école. Un filtrage est assuré par un adulte de l'école au portail pour les entrées et sorties des classes.

Il est demandé aux parents d'éviter tout attroupement sur la voie publique.

Santé: Lors des incidents de la vie scolaire (chocs, blessures, égratignures, ...), les enseignants ou ATSEM peuvent être amenés à donner aux enfants les premiers soins ou à faire appel aux secours.

Les médicaments sont interdits à l'école sauf protocole particulier (**projet d'accueil individualisé**).

Disposition particulières: Les bijoux et l'argent ne sont pas autorisés dans l'enceinte de l'école. Les chewing-gum et sucettes sont interdits, ainsi que tout objet dangereux pouvant occasionner des blessures.

Les jouets apportés de la maison ne sont pas acceptés.

5. Protection de l'enfance et surveillance

L'enseignant ou tout membre de l'équipe éducative ayant connaissance de tout fait de maltraitance physique ou psychique est tenu de porter ces informations préoccupantes à la connaissance de l'autorité.

Entrées et sorties des classes

Accueil du matin:8h35, les parents accompagnent leur enfant jusqu'à la porte vitrée de la classe de leur enfant.

Sortie: 16h45, les parents viennent chercher leur enfant à la porte vitrée de la classe de leur enfant.

Les sorties à 11h45 et accueils l'après-midi à 13h35 se font au portail bois pour toutes les classes.

Les familles ne sont pas autorisées à entrer dans le bâtiment dans le cadre des consignes du Plan « Vigipirate » et de la configuration des locaux.

Cette organisation a été arrêtée lors du conseil d'école extraordinaire du 26 septembre 2016.

Les classes bénéficient du service d'une ATSEM qui assiste le personnel enseignant.

La surveillance des enfants est assurée de façon permanente par les enseignants sur le temps scolaire.

6. Relations entre les familles et l'école

Les parents d'élèves participent par leurs représentants au conseil d'école.

La liaison avec les familles se fait par le cahier de liaison. Il doit être consulté très régulièrement. Toutes les informations doivent être signées par les parents ou le responsable légal.

Tout changement de coordonnées (personnelles ou professionnelles) doit être signalé. Les parents peuvent demander à rencontrer l'enseignant ou la Directrice en prenant rendez-vous.

Voté lors du Conseil d'école le 18 octobre 2022

Remarques:

Précision de Mme Bequet:

- modification des horaires APC

Le règlement est voté.

Mme Bequet interroge sur le point 5 concernant les entrées et sorties.

Depuis mai 2022, la municipalité a décidé de changer les modalités d'entrée et sortie:

- Modification des accueils à 8h35 qui se font désormais par un portail unique (suite au remplacement du second portail par un portail de service)
- Les parents rentrent dans le bâtiment C (L'équipe avait été contrainte de mettre en oeuvre cette décision municipale communiquée aux familles durant les vacances d'avril).

Mme Bequet a organisé une visite de rentrée en présence de Mme Onno, Maire et M. Witterkorer, Directeur des services techniques. A cette occasion, une solution a été proposée par l'équipe enseignante par mail conformément à la demande de Mme Onno:

Le 30/08/22: « Pour l'organisation des entrées du bâtiment C: nous maintenons notre demande de cheminement des parents du bâtiment C par l'extérieur afin d'éviter l'entrée des parents au sein du bâtiment C, comme discuté le lundi 29 août 2022 lors de la visite des locaux.

Installation d'un petit portillon à côté de la salle de motricité permettant l'accès par un chemin extérieur qui dessert les classes 6, 7, 8 et 9. »

Réponse le 31/08/22: « Nous ne sommes pas en mesure de pouvoir apporter une réponse positive ou négative concernant le cheminement des élèves du bâtiment C par l'extérieur car cette proposition doit faire l'objet d'une étude financière (mise en place d'un portillon, occultation grillage crèche, élargissement passage bétonné).

En revanche, nous vous assurons que cette étude sera réalisée et nous reviendrons vers vous dès que les décisions seront prises. Nous vous proposons donc de rester sur l'organisation actuelle. »

Mme Bequet interroge sur l'avancée de la réflexion concernant les travaux car l'entrée des parents présente un risque de sécurité.

Mme Nicolas indique que les services techniques étudient le dossier.

Mme Bequet interroge sur un délai de réponse. Mme Nicolas évoque la rentrée 2023.

M. Destarac, parent élu, fait lecture des remontées des problématiques rencontrées par les familles:

- difficultés pour les poussettes qui ne peuvent circuler au sein du bâtiment C, et notamment une assistante maternelle avec une poussette 4 places
- Inquiétudes quant à la présence de parents au sein de l'école (vigipirate, sécurité physique...)
- « rush » dans les couloirs: pas de fluidité (remontées très fréquentes)

Les parents élus trouvent que la pratique actuelle est intenable sur le long terme.

Mme Lagache, enseignante, précise que ce fonctionnement pose des problèmes de sécurité liés:

- à vigipirate
- Aux enfants qui pourraient s'échapper
- au passage aux toilettes impossible en présence de parents
- Délai d'accueil très long: la classe ne commence pas avant 9h00

Afin de réduire les coûts, Mme Bequet propose d'utiliser un portillon de l'école en parfait état (qui n'est pas en service).

Mme Nicolas évoque un risque de glissades sur le chemin bâtiment C si le chemin est utilisé avant les travaux.

M. Destarac propose de réfléchir aux risques:

- entrée des parents dans le bâtiment C présente de nombreux risques de sécurité
- risque de glissades est déjà pris pour le même chemin bâtiment A

Il constate que les deux seules solutions existantes comportent un risque .

Unanimement, les membres du conseil d'école choisissent l'option proposée par Mme Bequet: déplacement du portillon inutilisé pour le bâtiment C.

Mme Nicolas soumettra les échanges à Madame le Maire, et un retour sera transmis aux membres du conseil d'école au retour des vacances de la Toussaint. Elle précise que l'installation du petit portillon ne pourra pas se faire avant les vacances de Noël.

Dans le cas où Madame Onno refuserait, Mme Bequet propose de réunir un conseil d'école extraordinaire afin de décider des modalités d'accueil et si besoin modifier le règlement intérieur.

6. Sécurité

- **L'exercice incendie** a été effectué avec succès le: 30 septembre 2022 à 9h15.

Enregistré sous le N° 16595

Les observateurs: M. Destarac, parent élu

Absents invités excusés: Mme Nicolas remplacée par M. Witterkorer

Les consignes ont été mises à jour et affichées.

Bilan:

- L'évacuation était terminée en 3 minutes.
- Bâtiment A: la poignée classe 4 ne fonctionne plus
- Bâtiment C: Une cale bloquant une porte a été retrouvée
- Bâtiment C: les sanitaires dortoir et adultes n'ont pas été vérifiés

L'alarme est audible de tous.

Commentaires sur les consignes:

- Les parents interrogent sur des exercices sur le temps cantine. M. Cerruti confirme qu'ils sont réalisés par M. Mahé, Directeur Alae.
- Les parents interrogent sur un exercice temps de sieste: Mme Bequet indique que l'équipe le propose habituellement en mai, aux beaux jours.

- **Un exercice PPMS attentat intrusion** a eu lieu le 14 octobre 2022 à 9h15

Enregistré sous N° 16895

Les observateurs

- M. Louis Olivier, Services techniques Mairie et Mme Nicolas, Directrice pôle Enfance

Absents excusés: parents élus.

Durée de l'exercice: 15 minutes.

Le scénario portait sur une intrusion.

Le lieu de confinement : les classes ou salle de motricité selon l'endroit où se trouve la classe.

Le signal est la corne de brume à air comprimé.

Retex:

- Le matériel pour signaler est défectueux
- Ce signal est inaudible dans une partie du bâtiment (bâtiment C, préfabriqué)
- Les targettes ne semblent pas adaptées pour sécuriser la fermeture des portes
- Deux portes ne disposent d'aucun verrou dans la salle de motricité
- Les fenêtres de la salle de classe 9 ne disposent ni de volets ni de rideaux occultants

Mme Bequet souligne que les remarques sont identiques à celles de l'exercice identique d'octobre 2021 et 2020. La Directrice renouvelle les demandes:

- l'installation de verrou, ou d'un système de fermeture efficace pour fermer les portes à clé
- un système d'alerte audible de tous: par exemple flash et sirène avec un déclenchement rapide (télécommande ou bouton)
- Installation de volets ou rideaux occultants en classe 9
- Installation de verrous sur les portes de la salle de motricité qui s'ouvrent sur l'extérieur

Observations:

Mme Nicolas indique que des rideaux occultants ont été commandés pour la classe 9.

Mme Rakotoarisoa indique qu'un nouveau système d'alarme est en cours d'étude. Il s'agit d'un gros investissement qui sera pluriannuel.

Mme Barlam demande quelles solutions sont proposées dans l'attente de l'investissement 2024/2025. Mme Nicolas indique que de nouvelles cornes de brume à air comprimé ont été commandées.

7. Travaux

Mme Bequet remercie la municipalité pour les travaux de peinture du bâtiment A ainsi que l'installation du nouveau téléphone dans le bureau de la Directrice.

Sécurité:	Mme Bequet alerte sur le salpêtre des sanitaires bâtiment C. Visiblement les travaux réalisés en octobre 2021 n'ont pas permis de résoudre le problème
Ligne téléphonique	Les enseignants demandent l'installation d'une ligne téléphonique indépendante de celle du bureau de la Directrice. Demande déjà formulée CE octobre 2021.

Mme Bequet transmet la demande de travaux vacances de Toussaint 2022

Emilie Bequet
Directrice EMPU Jules Verne
3 rue de la liberté
31700 Mondonville

Mairie de Mondonville

Mondonville, le 14 octobre 2022

Objet : demande de travaux vacances de Toussaint 2022

Madame, Monsieur,

Vous trouverez ci-dessous la demande de travaux pour les vacances de la Toussaint 2022 :

- installer une serrure pour la nouvelle salle d'archivage (afin de sécuriser les documents confidentiels stockés, la serrure devra être différente de celle commune à l'école)
- Occulter par des panneaux rigides : les vitrages Classes 6 et 7/vestiaire, vitrage Classe 5/bureau directrice, vitrage dortoir/vestiaire bâtiment C et vitrage couloir/salle des maîtres bâtiment A
- Mise à l'heure des horloges de l'école
- Installer une corbeille à courrier devant le bureau de la Directrice (corbeille disponible sur le chariot, à installer au-dessus du chariot)
- Réparer la poignée de la classe 4
- Installer des verrous en salle de motricité aux deux portes qui n'en disposent pas
- Vérifier que les verrous sont bien installés : dans le bon sens de fermeture (problème en classe 1)
- installation de dérouleur à papier toilettes dans chaque petit WC (pour le respect de l'intimité de chaque enfant)
- désherbage des patios
- téléphone fonctionnel bâtiment C
- vérification les loquets des fenêtres
- vérification portes sanitaires bâtiments A et C et douche bâtiment A: se ferment toutes seules
- réparer la poignée de porte du dortoir bâtiment C qui grince (réveille les enfants en temps de sieste)
- réparation des toilettes des deux bâtiments (urinoir notamment)
- vérification et réparation les distributeurs de papier et savon dans tous les sanitaires
- réparation du verrou de la salle AESH (entrée bâtiment A)

J'alerte sur le problème du salpêtre qui perdure dans les sanitaires bâtiment A (enfants et adultes).

Je vous remercie par avance et vous prie de bien vouloir recevoir, Madame, Monsieur, mes meilleures salutations.

Emilie Bequet



Observations:

Mme Nicolas indique que les problèmes de salpêtre perdurent malgré les travaux de 40 000 euros. Mme Bequet demande si l'entreprise a été recontactée car, visiblement, les travaux n'ont pas permis de résoudre le problème.

Mme Nicolas rassure Mme Bequet. M. Witterkorer, Directeur des services techniques, gère parfaitement le dossier, il a demandé l'installation d'un plexiglass pour cacher le salpêtre.

Mme Charpentier demande si les travaux d'assèchement ont bien été réalisés à la suite des travaux (souffler pour assécher, puis désinfection...). Elle propose son expertise car elle travaille dans ce domaine. Mme Nicolas indique que M. Witterkoer gère le dossier.

Photos datant du 14 octobre 2022 (travaux d'assainissement datant d'un an). Sanitaires Bâtiment A repeints en juillet 2022



- Mme Nicolas interroge sur la demande d'installation des dérouleurs de papier toilette. Mme Bequet rappelle que ces dérouleurs avaient été évoqués au conseil d'école de juin 2022 pour les raisons suivantes: actuellement, les enfants doivent prendre du papier (un unique dérouleur par bloc sanitaire), puis aller aux toilettes. Ils oublient très souvent de prendre le papier et se déplacent dénudés dans les sanitaires. Pour leur confort et le respect de leur intimité, il paraît nécessaire que chaque petit toilette soit doté d'un dérouleur.

Mme Lagache rappelle la nécessité d'une ligne téléphonique indépendante de celle de direction.

Les parents s'étonnent que ce problème, maintes fois évoqué, ne soit pas résolu.

Mmes Nicolas et Rakotoarisoa pensaient ce problème réglé. Le nécessaire sera fait.

8. Budget: coopérative, financement et investissement

• Coopérative

Le compte-rendu financier 2021-2022, établi par Valérie Lagache.

Le bilan est positif: 8694 euros.

Bilan des entrées (sommes arrondies)

APE : Kermesse/vente produits 1175 euros	Familles : + €: dons et participation aux sorties 4977euros	Photographies : 3267 euros
--	---	-----------------------------------

Bilan des sorties (sommes arrondies)

Cotisations et Assurances OCCE : 527 euros cotisations 117 euros assurances	Activités pédagogiques: - 7994euros
---	--

Achat matériel pédagogique:

- Albums, jeux et tout matériel en lien avec les projets de classes
- les Incorruptibles (adhésion et livres)
- les cars pour les sorties scolaires
- les entrées lors des sorties scolaires
- les jeux coopératifs pour les classes et l'école
- ateliers coopératifs menés en classe: cuisine, plantations

L'équipe remercie les familles et l'association de parents pour leur investissement et les dons à la coopérative.

Observations:

Mme Lagache précise que le compte rendu a été vérifié par M. Destarac et Mme Bauer, puis envoyé à l'OCCE.

ce compte rendu a été validé par l'OCCE.

Le nouveau mandataire sera M. Egéa

• Financement



Prévisionnel 2022-2023 projets de classe - Ecole Jules verne

Pour cette étape les devis ne seront pas nécessaires, une estimation est suffisante.
Merci de classer vos projets par ordre de priorité.

Octobre à décembre 2022

		N°1	N°2	N°3	N°4	N°5	TOTAL
Ecole	Projet	USEP					
	Date	Année scolaire					
	Estimation coût	1700 euros					
	Projet						
	Date						
	Estimation coût						
Enseignantes : Mmes Bequet et Tourtin Niveau : PS/MS	Projet	Modelage céramiste					
	Date	Novembre					
	Estimation coût	600 euros pour les 2 classes					
Enseignants : Mmes Dos Santos, Dabade, Firriolo et M. Egéa Niveau : GS	Projet	Ecole et cinéma					
	Date	Novembre					
	Estimation coût	520 euros (entrées : 240 euros bus : 280 euros)					
Enseignant :	Projet						

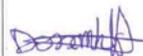


Prévisionnel 2022-2023 projets de classe - Ecole Jules verne

Pour cette étape les devis ne seront pas nécessaires, une estimation est suffisante.
Merci de classer vos projets par ordre de priorité.

Janvier à juillet 2023

		N°1	N°2	N°3	N°4	N°5	TOTAL
Enseignantes : Mmes Bauer et Lagache Niveau : PS et MS	Projet	Poney Club	Animaparc	Ferme pédagogique			
	Date	Février	Mai	Juin			
	Estimation coût total	960 euros pour les 2 classes (entrées : 560 euros et bus : 400 euros)	760 euros Entrées : 560 euros Bus : 200 euros	340 € pour les 2 classes 450 € le bus.			
Enseignantes : Mmes Bequet et Tourtin Niveau : PS/MS	Projet	Ferme pédagogique	Fôret Bouconne				
	Date	Février	Avril				
	Estimation coût	1000 euros pour les 2 classes	450 euros				
M. Bermond MS	Projet	Zoo Plaisance du Touch	Quai des savoirs	Muséum George Labit			
	Date	Juin	Février	Avril			
	Estimation coût	610 euros	300 euros	280 euros			
Enseignants : Mmes Dos Santos, Dabade, Firriolo et M. Egéa Niveau : GS	Projet	Ecole et cinéma					
	Date	Férier/ avril					
	Estimation coût	1040 euros (entrées : 240 euros bus : 280 euros par session)					

Enseignant : Mme Dabade Niveau : GS	Projet	Ferme pédagogique	Village gaulois				
	Date	Février	Mai				
	Estimation coût	500 euros	920 euros				
Enseignant : Mme Firriolo Niveau : GS	Projet	Concert éducatif	Animaparc				
	Date	Février	Mai				
	Estimation coût	250 euros	450 euros				
Enseignant : M. EGéa Niveau : PS/MS/GS	Projet	Tepacap					
	Date	Juillet					
	Estimation coût	600 euros					
Enseignant : Mme Dos Santos Niveau : MS/GS	Projet	Ferme pédagogique	Foret Bouconne				
	Date	Février	Mai				
	Estimation coût	500 euros	300 euros				
	Date						
	Estimation coût						

Observations:

Toutes demandes d'octobre à décembre 2022 ont été accordées.

Pour les demandes de janvier à janvier 2023, la réponse donnée en janvier 2023.

• Investissement

Mme Bequet remercie la municipalité pour les tapis de repos.

Les demandes:

1. Rideaux occultants (sécurité exercice PPMS + protection canicule)
2. Entrées : cheminements piétons bâtiment A portillon accès extérieur bâtiment C
cheminement piétons bâtiment C
3. 2 fours pour les activités cuisine (1 dans le bât A et 1 dans le bât C)
4. Mobilier pour les classes
Classe 1 et 6: tables et chaises (renouvellement du mobilier)
Classes 2, 3, 4, 8 et 9 : /
Classe 5 et 7 : meuble à plateaux pour activités autonomes
Classe 7 : 4 tables et 4 chaises réglables en hauteur (pour les enfants de PS de grande taille)
- 1 meuble sécurisé dédié aux PAI du bâtiment C
5. Internet bâtiment C et préfabriqué
Ordinateurs et/ou tablettes pour chaque classe
6. Stores californiens dans les classes (suggestion lutte contre les fortes températures)
7. Changement des Volets

Observations:

- Mme Nicolas indique que les rideaux occultants ont été commandés et qu'il est inutile de les inscrire au budget investissement prévisionnel
- Mme Rakotoarisoa remet une « classe mobile » à l'école et interroge sur l'utilisation qui en sera faite. L'équipe, non informée de l'achat et de la remise du matériel, travaillera à un projet qui sera présenté au prochain conseil d'école.
- M. Destarac interroge la municipalité sur les conditions climatiques. De nombreux retours de familles dont les enfants se plaignent des fortes chaleurs les premières semaines de rentrée. Des familles ont proposé de fournir des ventilateurs aux classes. Les parents élus précisent qu'il ne s'agit pas de confort et que cela devient fonctionnel (rappel de la fermeture de l'école en juin par arrêté municipal). C'est un fait, il va falloir s'adapter aux fortes chaleurs. La municipalité est interrogée sur les solutions prévues pour éviter une nouvelle fermeture.

Mme Rakotoarisoa indique qu'un audit énergétique a été réalisé. Les préconisations sont des projets de grande envergure. La pose d'une climatisation n'est pas envisagée en raison des bâtiments vieillissants.

A Caroline Aigle, il est prévu la plantation d'arbres.

Les parents interrogent la municipalité sur le projet lié aux bâtiments vieillissants? Mme Rakotoarisoa précise qu'une étude est en cours avec plusieurs scénarios. Il est notamment évoqué la construction d'une 3ème groupe scolaire. Les parents interrogent sur les délais. L'élue précise que rien ne sera décidé avant la fin du mandat. Dans l'attente, Mme Charpentier propose des brises vue effet miroir.

M. Destarac s'interroge sur la législation du travail concernant les températures dans les locaux (écoles et entreprises).

Questions diverses:

- Mme Nicolas interroge sur la présence des enseignants aux commissions PEDT.

Mmes Bequet, Firriolo, Lagache et Tourtin s'inscriront aux commissions « continuité éducative » et « lien entre les partenaires ».

Mme Nicolas regrette que l'éducation nationale ne prévoit pas des heures obligatoires pour la présence de tous les enseignants au PEDT.

Mme Bequet indique que les personnels présents feront le lien avec l'équipe.

Madame Bequet remercie l'ensemble des participants et le conseil d'école est levé à 20h30.

Emergentiel conseil d'école
18 octobre 2022

Mme TOURPIN Valérie	Enseignante	Tourpin
Mme DOSSANTOS Laura	Enseignante	Dossantos
Mme FIRRIOLO Geline	Enseignante	Firriolo
M EGEA David	Enseignant	Egea
M BERMOND Flavy	Enseignant	Bermond
M NICOLAS Estelle	Directrice pôle ESE	Nicolas
Mme RAKOTOARISOA Carole	Adjointe déléguée à l'Éducation	Rakotoarisoa
Mme ANTOINOS Christelle	conseillère Municipale	Antoinos
M CERUTI Hugo	Coordinateur Lec	Ceruti
Mme GROFFO-MARTIF Nathalie	DPE	Grosso-Martif
Mme NABILLE Julie	DPE	Nabille
M Barlam Samira	DPE	Barlam
Mme Chaupehier Laura	DPE	Chaupehier
Mme De Miranda Carine	DPE	De Miranda
M DESFRAC Cédric	DPE	Desfrac
Mme Savore Aurore	ATSEM	Savore
Mme DUPLÉIX Sabine	ATSEM	Dupleix
Mme ESPIE Carole	ATSEM	Espe
Mme PIN Gistelle	ATSEM	Pin
Mme GARNIER Estia	ATSEM	Garnier
Mme CATALANO Nancy	ATSEM	Catalano
Mme BASTIE Nylène	ATSEM	Bastie
Mme BOSELLI Sylvie	ATSEM	Boselli
Mme BAUER Valérie	Adjointe enseignante.	Bauer
Mme LAGACHE Valérie	Enseignante.	Lagache